

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 013-2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, nouvellement élue et installée dans ses fonctions de Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire sortant, Hélène THEVENIN.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Date d'affichage : 23 mars 2026

PRESENTS : THEVENIN Hélène, ANGONIN Thierry, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, HUNKELER Sandrine, De KERLEAU Sébastien, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SADOT Gaëlle, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie

ABSENT excusé : LAVRUT Arnaud

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. LAVRUT Arnaud	À	Mme VALENTE Nathalie

Madame BARRET-PAQUES Béatrice a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire de la commune de Choisey,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001,

Considérant que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Considérant que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.



Expose au Conseil Municipal, qui approuve à l'unanimité,

Article 1^{er} - M. Thierry ANGONIN, conseiller municipal délégué, est désigné correspondant défense de la commune de Choisey.

Coordonnées :

M. ANGONIN Thierry
5, rue sous les vignes
39100 CHOISEY
thierry-angonin@protonmail.com

Article 2 - Dans le cadre de ses missions, le correspondant défense remplit une mission :

- de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense,
- de diffusion de l'esprit de défense,
- d'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires,
- d'expression sur l'actualité défense, de parcours citoyen, de devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.

Article 3 - Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au délégué militaire départemental.

Délégation militaire départementale du Jura

DMD : Lieutenant-colonel David Bernasconi
Adresse :
Quartier Bouffez
55 rue du Colonel Casteljou
39000 Lons-le-Saunier
Téléphone (standard) : 03 84 87 20 00
Email : dmd39.contact.fct@intradef.gouv.fr

Article 4 – L'arrêté de nomination est jointe en annexe de la présente délibération.

Fait à Choisey, le 20 mars 2026

Le Maire,

Hélène THEVENIN

